

5.1. Plan de zonage
Elancourt

**MODIFICATION
SIMPLIFIEE N°3**

APPROBATION

Vu pour être annexé à la délibération
du conseil communautaire du 19/02/2026

Le Président Jean-Michel Fourgous

Créé le 04/03/2016 - Mis à jour le 04/02/2026 - Édité le 04/02/2026

ÉLANCOURT
GUYANCOURT
LA VERRIÈRE
MAGNY-LES-HAMEAUX
MONTIGNY-LE-BRETONNEUX
TRAPPES
VOISINS-LE-BRETONNEUX

1 rue Eugène Ibailli - BP 0118 - 78192 Trappes Cedex
Tél. : 01 39 44 81 80 - www.esq.fr



Limite de commune

Cimetière

Bassins, étangs, rigoles

Zonage

- A : zone agricole
- AU : zone à urbaniser
- N : zone naturelle
- U : zone urbanisée

Prescriptions

Périmètres prescritifs particuliers

- Emplacement réservé (Article L151-41 1°, 2° et 3° du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre de 500 m autour des gares
- Bande constructible d'une épaisseur de 25 mètres
- Implantation des constructions en recul minimum de 5 mètres par rapport à l'alignement
- Implantation des constructions en recul par rapport à l'alignement

Protection du patrimoine bâti

- Ensemble urbain remarquable (Article L151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Élément de construction ou bâtiment remarquable (Article L151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Mur remarquable (Article L151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Œuvre d'art (Article L151-19 du Code de l'Urbanisme)

Protection du patrimoine naturel et paysager

- Espace boisé classé à conserver, à protéger ou à mettre en valeur (Article L113-1 et suivants du Code de l'Urbanisme)
- Espace paysager à protéger, à mettre en valeur ou à réqualifier (Article L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Espace paysager modulé, cœur d'ilot et fond de parcelle protégés (Article L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Alignement d'arbres (Article L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Jardins familiaux ou collectifs à protéger et à conforter (Article L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Zones humides à protéger (Article L151-23 du Code de l'Urbanisme)

Numéro	Localisation	Description	Bénéficiaires	Surface (m2)
CA02	Trappes-en-Yvelines/Elancourt/La Verrière	TCSF Trappes-en-Yvelines/La Verrière	Communauté d'agglomération	142171
CA04	Elancourt/Trappes-en-Yvelines	Couloir de bus RD912	Communauté d'agglomération	24863
CA05	Elancourt/La Verrière	Pont Villedeu	Communauté d'agglomération	55248
EL01	Elancourt	Couloir de bus RD912/Gay Lussac	Communauté d'agglomération	5253
EL02	Elancourt	Station d'épuration	Commune	14604
EL03	Elancourt	Extension des ateliers municipaux + cimetière	Commune	19060
EL04	Elancourt	Aire de jeux	Communauté d'agglomération	3859
EL06	Elancourt	Doublement des voies de la D39	Département	25176

